

Humeur : la francophonie contre la France

LA nomination de Boutros Boutros-Ghali à la tête de la francophonie a cherché à renforcer politiquement un ensemble porteur d'une langue désormais largement devancée par l'espagnol et le portugais. « Pourquoi pas ? », serait-on tenté de dire si cela pouvait être une contribution au pluralisme linguistique mondial et, par là, à la démocratie culturelle ? Il est trop tôt pour mesurer les résultats de la réunion d'Hanoi.

Cependant, l'énorme efficacité des sommets précédents, dans la promotion de l'usage international de la langue française, indique qu'il n'est pas inutile de réfléchir à la notion même de francophonie. Cette réflexion, évidemment, ne concerne pas que l'Afrique, mais n'aurait pas de sens sans elle. Les lignes qui suivent aborderont donc largement le domaine non africain, afin d'y mieux revenir.

D'une inflation des francophonies instrumentales...

Quand on voit qu'un nombre croissant d'États non francophones

entrent ou s'appêtent à entrer dans les institutions de la francophonie (Guinée équatoriale, îles du Cap-Vert, Guinée-Bissau), explorent cette possibilité après avoir adhéré au Commonwealth et à la Communauté des pays de langue portugaise (Mozambique), on voit bien que la « langue française » n'a pas été, du côté français comme du leur, au centre de la décision. Quand on voit la dictature militaire internationalement déconsidérée d'un pays anglophone (Nigeria) déclarer soudain que le français sera la « deuxième langue officielle du pays » et qu'en termes certes mesurés la France s'en réjouit, on voit encore que le souci linguistique n'est peut-être pas majeur. Inversement, on refuse à des pays ayant de très anciens liens avec la France l'entrée au club (Arménie).

Toutes les statistiques linguistiques sont fausses. La totalité des Sénégalais sont enrégimentés à leur insu dans la francophonie, des Mozambicains dans la lusophonie et des Indiens dans l'anglophonie. La simultanéité de l'énormité de ces « erreurs » ne change pas l'ordre des importances respectives mais exprime l'objectif, la volonté de puissance. Mais la puissance est-

elle réelle, et ne se situe-t-elle pas possiblement ailleurs ?

Parler de « francophonie » (ou d'anglophonie, de lusophonie, etc.) est un non-sens, car on mélange des réalités totalement différentes. Quelle que soit la définition donnée par les dictionnaires, les Français ne devraient évidemment pas être considérés comme francophones. Devraient être considérés comme tels uniquement ceux qui « entendent », comprennent et peuvent utiliser le français pour leur vie quotidienne : une partie des Africains, par exemple. La langue française est alors un *instrument*, parfois fort important, de communication, *mais elle n'est pas fondatrice de l'identité* – pas au-delà en tout cas de la vague prégnance d'« aires culturelles » mesurées à la seule aune des langues coloniales. Le français ne fonde pas les identités ethniques ou nationales des anciennes colonies, il n'y est qu'un facteur parmi beaucoup d'autres.

... à la négation des « francités » réelles

Il en va tout à fait différemment pour la France, le Québec, les Franco-Manitobins de Winnipeg, les Fransaskois, les Acadiens du Nouveau-Brunswic ou de Louisiane, la Suisse romande, la Wallonie, Bruxelles, etc. : la langue française y est un élément central de l'identité ethno-nationale ou communautaire, elle est le vecteur de l'idée que l'on se fait de soi. On ne devrait point parler dans ce cas de francophonie mais bien plutôt de « franco-identités » ou « francités » ou « francitudes » – en précisant tout de suite que ces multiples identités françaises ne signifient pas qu'il y a « plusieurs Frances ». Le concept de

francophonie, afin d'additionner des chiffres par ailleurs frelatés, écrase ces nuances et incite à ne pas porter attention à ce qui pourtant est une réelle force socioculturelle.

Aussi ressent-on étonnement et même gêne à Paris en constatant que les Wallons et Bruxellois ont appelé leurs communautés de langue française les « Communautés françaises » de Belgique. Pourtant, ils ont explicitement refusé le vocable « francophone », sans que cela ait rien à voir avec un rattachisme actuellement ultra-minoritaire.

Aussi les « Canadiens français » sont-ils poussés par l'usage international (encouragé par la France) à abandonner cette vieille expression pour celle de « Québécois », réduisant à une « province francophone » ce qui est l'une des deux nations coloniales fondatrices du Canada et accordant ainsi à la seule composante anglaise la légitimité « canadienne ». Par là même, les « francophones » du Canada en dehors du Québec ne sont plus considérés que comme une communauté parmi d'autres : ils sont noyés dans l'océan du multiculturalisme fédéral aux côtés des communautés immigrées, historiquement non fondatrices de la nation, bien plus récentes et en voie d'assimilation anglo-canadienne comme les Coréens, les Chinois, les Ukrainiens, les Portugais, etc. Toutes ces composantes du formidable melting-pot canadien contemporain ont des droits à défendre : mais la place historique d'une immigration n'est pas la même que celle d'une nation fondatrice, et cela implique une délimitation appropriée des droits démocratiques. Le concept de francophonie, en écrasant ces trajectoires historiques diverses, ne permet pas aux « francités » de se définir et de se défendre.

L'été dernier, la France a, du reste, bien montré sa totale insensibilité à ce problème, humiliant le gouvernement provincial du Québec dans l'affaire de l'industrie du doublage en français des films américains : doubler avec un si drôle d'accent des films américains qui devraient ensuite circuler en France ? Vous n'y pensez pas ! La francophonie doit exister comme ensemble politique, mais la seule identité linguistique doit rester celle de la France... – au moins quand des intérêts économiques sont en jeu. On est prêt à reconnaître une « francophonie » très vague pour des raisons politiques, mais pas à respecter le foisonnement des « francités » remettant en cause l'hégémonie française.

Un impérialisme incapable

La francophonie telle qu'elle est définie aujourd'hui condamne aussi ceux des États auxquels elle s'applique le mieux : ceux d'Afrique. Parce que la seule définition utilisée est évidemment celle de la langue étatique quel qu'en soit le statut social, la « francophonie » ne fait guère attention au statut du français comme langue étrangère ou, au mieux, seconde, au sein des populations. Ainsi, l'impératif psychopédagogique absolu de l'alphabétisation dans les langues maternelles est, au-delà d'expériences éternellement « pilotes » et largement alibis, le cadet des soucis des autorités. La France aide ainsi à sous-développer l'Afrique, partageant avec les dirigeants locaux la responsabilité du maintien d'un écrasant facteur d'échec scolaire et d'oubli complet d'une alphabétisation restée superficielle.

La langue française, celle de

l'élite, est perçue comme le seul lien capable d'unir des « tribus si différentes » dans des États déjà si peu stables. Il ne vient pas à l'idée que le progrès social et la liberté culturelle pourrait être des facteurs autrement puissants de légitimité de républiques africaines riches de leurs diversités ethniques. Ce ne sont pas Kagamé ou Kabila qui ont mis la langue française en danger en Afrique centrale, mais le soutien français aux pires dictatures « francophones », qui obligea les oppositions armées – quoi qu'on pense d'elles par ailleurs – à s'organiser et s'entraîner dans les pays voisins anglophones.

Malgré des velléités de réforme institutionnelle dans nos ministères, le pré carré postcolonial africain reste le paradigme dominant. Qu'on cherche à le renforcer de quelques confettis asiatiques et en annexant d'autres héritages coloniaux (les anciennes colonies africaines du Portugal et de la Belgique ont toujours relevé en France de la « Coopération » et non des « Affaires étrangères ») n'en change point la nature. Ces logiques de puissance empêchent toute vraie défense de la langue. D'abord elles nous trompent sur la réalité : ainsi s'extasie-t-on sur l'existence de « gisements linguistiques » francophones en Europe de l'Est (Roumanie, Pologne, etc.) sans comprendre que, comme au Portugal il y a vingt ans, c'est la situation retardataire de ces pays qui a maintenu leur « francophonie » venue tout droit du XVIII^e siècle. Ensuite elles cachent que l'usage international du français se défend non point en imposant une langue étrangère pour l'alphabétisation des enfants africains, mais d'abord en France : pourquoi les jeunes scientifiques portugais apprendraient-ils le fran-

çais comme ils le faisaient tous avant 1974, si les scientifiques français, suivant les conseils du ministre Claude Allègre, ne publient qu'en anglais ? Comment les scientifiques français peuvent-ils, individuellement, continuer à présenter des manuscrits en français dans les revues « internationales » – anglo-saxonnes en vérité – si le CNRS, en tant que deuxième institution mondiale de recherche, ne provoque pas une négociation générale sur ce thème ?

Ainsi, pour la « francophonie », il est évidemment plus important d'entraîner les gardes présidentielles africaines, puisque cela maintient le nombre d'États clients de la France, que de dépenser la même somme d'argent à créer, par exemple, une université de langue française en Louisiane ou à Winnipeg qui n'apporterait nulle voix supplémentaire à l'ONU. Le résultat n'est pas joli à voir : en voie de sous-développement avec l'aide de la France, ces États en crise permanente n'apportent pas le rayonnement souhaité, voire génèrent de forts sentiments antifrançais dans certains segments de leur population (Togo, Algérie...).

Le français ne peut être défendu que dans une logique de démocratie culturelle. La défense du français n'est pas du tout une lutte « ringarde », mais on ne peut la

mener qu'en menant en même temps la défense de toutes les autres langues, à commencer par celles bien de chez nous, celles des Corses, Basques, Bretons, Occitans, Alsaciens, Créoles... Il est dommage que certains de ceux qui se soucient tant de l'« avenir de la langue française » ne l'aient jacobinement point compris, ayant soutenu l'amendement constitutionnel qui a fait du français la seule langue légale de la République française. Il est dommage à l'inverse que certains régionalistes jouent l'anglais contre l'« ennemi le plus proche » français. Car le français comme l'occitan doivent être défendus pour des raisons parfaitement similaires. En faisant de la langue un enjeu social, on libérerait des possibilités insoupçonnées de mobilisation. Que la France signe les documents européens favorables aux langues dites régionales et aide à l'alphabétisation des enfants africains dans leurs langues maternelles ! Ce serait la meilleure promotion d'une francophilie qui pourrait, seule, être le fondement d'une efficace défense de la francophonie.

22 novembre 1997,

Michel Cahen

*Chercheur CNRS au Centre d'étude
d'Afrique noire
de l'IEP de Bordeaux*